

(4)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension consiste en 17 quartiers de Messel, 12 quartiers d'avoine, 4 francs en argent par année, un harde. Outre cela chaque particulier de la commune paye au Régent demi quartier de Messel, ce qui peut faire six quartiers.

Plus la commune doit au Régent 12 francs 10 sols provenant d'un capital de 250 fr. que le d'Avant pour grain de Berne remit à la commune en 1791, à charge d'en payer l'intérêt au cent pour cent au Régent pour améliorer sa pension.

Observation du Pasteur de La Sarraz

La population de Villars ne se monte qu'à 50 âmes, ainsi les enfants sont en petit nombre et la commune n'a pas le moyen de faire une pension suffisante pour un Régent. C'est devant il n'y avait qu'un Régent pour Villars et pour Lussery (village voisin de la paroisse de La Sarraz) le Régent de Lussery venoit tous les jours faire une école à Villars. Depuis environ deux ans le Régent actuel de Lussery ayant fait une chute n'a plus été en état de se transporter à Villars, et s'est déchargé de cette fonction. On a été dans l'embarras pour le remplacer, vu la modicité de la pension. Cependant un vieux homme d'Edépe a bien voulu se charger de cette école, en attendant qu'on eut pris d'autres arrangements; Il va tous les jours depuis Edépe à Villars pour y faire une école.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1^o. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2^o. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3^o. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Réponse du Régent

d'Edépe

d'Edépe

M. A. B.

Edépe

C'est un Village

C'est une Commune

De la paroisse de La Sarraz

Il a son Agent

de La Sarraz

Du Canton de La Sarraz

Les Maisons sont rapprochées de l'école

Il n'y en a point

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

La Sara est au quart d'heure, Orny a demi-heure, Dompierre a demi-heure, Villars a demi-heure

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfigne-t-on dans chaque école?

La Religion, La lecture, l'écriture & l'orthographe, l'arithmétique, la Musique des Psaumes.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

L'ancien Testament et le nouveau, les Psaumes, le Catechisme d'Observance, la Lettre soit syllabaire

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On observe les Réglemens qui sont contenus dans les ordonnances Ecclésiastiques

9°. Durée de l'école chaque jour?

Elle dure en hiver trois heures le matin, trois heures le soir, deux heures la veille. En été une heure ou deux.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

En deux classes. Une pour les plus avancés l'autre pour les plus jeunes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les Citoyens ci devant Seigneurs et Ministres en présence des Communiers

b. D'où est-il?

de la Sara

c. Son nom

David Henry Bregaud

(3)

d. Son âge.

Il a 51 Ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il a quatre Enfants

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 26 Ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Trois Ans à Orny & quatre ans à la Chauve

b. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

Le chant des Psaumes à l'Eglise et l'Ecole le Dimanche et faire la prière le dimanche & les vendredis

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

36. Tant garçons que filles. Il y en a moins en été qu'en hiver

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

Il n'y a ni biens ni fonds affectés à l'école d'Orny

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien

15°. Bâtiment de l'école.

chambre de l'école, cuisine & petite chambre par table

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école le tout est contenu dans la Maison Commune, qui est chargée de la Maintenance

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En bled & sacs, et quatre arpents mesure de Lausanne. Outre cela Chaque Commune qui possède des Champs donne une javelle de bled à la Moisson.
40 L'en argent pour bois quatre francs, et fascines pour chauffer les Ecoles.
Les 8 sacs quatre gubus des Censés foncières qui appartenoient à la Commune

Il jouit d'un Petit Jardin, d'une Charrière et d'un petit Terrain pour plantage

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Orny

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? C'est une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? de Larama, Agent de dite Commune Orny

d. District de Cessonay

e. Canton du Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Une maison lieu dit Entreroche de la distance de demi Lieu

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Il n'y en a point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Orny 102
No 51.